

COMMUNE DE MONTREUX

Séances des 3 et 4 décembre 2014

Président : M. Emmanuel GÉTAZ
Secrétaires : Mme Charlotte CHEVALLIER
Mme Jacqueline BURRI GAIGNAT
Scrutateurs : Mme Bibiana STREICHER
M. Anthony HUYS
M. Julien KUNDERT
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 3 décembre 2014 à 18 h 00 et le jeudi 4 décembre 2014 à 20h00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance double des 5 et 6 novembre 2014

2 Prestation de serment de conseillers en remplacement de M. Jean-Richard Bays (PLR), démissionnaire, et de M. Kevin Grau (PLR), démissionnaire.

3 Communications du Bureau notamment sur la composition :

- 3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Christian Allenbach : « Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux ? » (date de la commission : le lundi 22 décembre 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux)

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Motions, postulats et interpellations déposés.

7 Rapports des commissions :

- 7.1 sur le préavis No 06/2014 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal du 6 septembre 2006 et réponses à la proposition de Mme Irina Gote de modification de l'art. 82 du Règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les

interpellations, prise en considération le 15 juin 2011, à la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet », prise en considération le 30 janvier 2013 (Rapp : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;

- 7.2 sur le préavis No 23/2014 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 85'000.- au maximum pour financer une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation (Rapp : M. Pierre André Spahn) ;
- 7.3 sur le préavis No 24/2014 relatif au budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman CIEHL (Rapp : M. Denis Golaz);
- 7.4 sur le préavis No 25/2014 relatif au budget 2015 du Fonds culturel Riviera (Rapp : M. José Jorge)
- 7.5 sur le préavis No 26/2014 relatif au budget communal ordinaire pour 2015 (Rapp : M. Olivier Gfeller) ;
- 7.6 sur le rapport-préavis No 27/2014 relatif à la réponse au postulat de M. Maximilien Graf, pris en considération le 1er septembre 2010, « Afin de sauver et de dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux » et à l'octroi d'une subvention annuelle de Fr. 20'000.- en faveur du nouveau marché de Montreux (rapp : M. Olivier Raduljica);
- 7.7 sur le postulat de M. Patrick Aubort pour mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé (rapp : M. Christian Allenbach) ;
- 7.8 sur la motion de Mme Bibiana Streicher : "Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand'Rue" (rapp : M. Pablo Menzi).

8. Préavis de la Municipalité:

- 8.1 No 29/2014 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.- au maximum pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (date de la commission : le mercredi 10 décembre 2014 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 8.2 No 30/2014 relatif à l'octroi du crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 500'000.- au maximum pour la rénovation et l'aménagement de la villa La Coccinelle, Rue des Vaudrès 10 à Clarens, en logement communautaire (date de la commission : le lundi 15 décembre 2014 à 18 h. 30 pour une visite in situ et séance au Collège de Vinet à Clarens) ;
- 8.3 No 31/2014 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de

l'organisation de la Fête des Narcisses en mai 2015, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 52'500.- pour le réaménagement du sentier des narcisses du Cubly, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 20'000.- pour la réalisation d'un char « Montreux » pour le corso fleuri ainsi que d'une subvention de Fr. 195'000.- en faveur de l'organisation de la 34ème Fête Fédérale de Musique en juin 2016 (date de la commission : le jeudi 8 janvier 2015 à 20 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

9. Rapport-préavis de la Municipalité

9.1 Rapport-préavis No 28/2014 relatif à la mise en place d'une structure d'exploitation et de fonctionnement de type « Maison de Quartier » avec secteurs « jeunesse » et « pour tous » dans le bâtiment « Jaman 8 », sis rue de Jaman 8 à Clarens, à la création d'un poste d'1 EPT de coordinateur, de 1.2 postes EPT d'animateur socioculturel et d'un poste de 0.5 EPT de secrétariat, l'octroi d'un crédit budgétaire de Fr. 44'000.-, en réponse à la motion de M. Jean-Marc Forclaz « demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional » (date de la commission : mardi 9 décembre 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

10. Développement des postulats

- 10.1 Postulat de M. Alioune Diop « Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » ;
- 10.2 Postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard : « Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors de l'affluence au Col de Jaman » ;
- 10.3 Postulat de M. Alexandre Staeger : « la Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse ? ».

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Emmanuel Gétaz souhaite à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux une cordiale bienvenue au 2m2c pour cette quatrième séance de l'année législative 2014-2015.

Il tient à saluer la Municipalité, qui nous fait le plaisir d'assister et de participer, in corpore, à nos débats.

Au nom du Conseil, il souhaite également la bienvenue au public qui nous a rejoints ainsi qu'aux représentants des médias, en les remerciant de l'intérêt qu'ils portent au travail de ce Conseil.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

M. le Président invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement. Il déclare donc la séance ouverte.

Présence à la séance du 3 décembre 2014: 80 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Irina Gote, MM. Julien Chevalley, Alioune Diop, Grégoire Furrer, Christian Gagnat, Angelo Giuliano, Francis Gonzalez, Bernard Gret, Jean-Jacques Kiala, Yann Krebs, Constantin Lazar, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Domenico Silleri, Vincent Tschopp.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Patrick Groguz, Gian Franco La Rosa, Sassenthiran Vairavanathar, Enzo Verme.

Présence à la séance du 4 décembre 2014: 54 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Carolanne Feissli, Irina Gote, Susanne Lauber Fürst, Diansari Tschopp, MM. Alain Borlat, Julien Chevalley, Yves Cornaro, Yves Depallens, Alioune Diop, Grégoire Furrer, Christian Gagnat, Claude-Pascal Gay, Angelo Giuliano, Francis Gonzalez, Armin Gote, Bernard Gret, Anthony Huys, Alain Imhof, Jean-Jacques Kiala, Yann Krebs, Constantin Lazar, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Pierre-Yves Nussbaum, Christophe Privet, Quentin Schärer, Edgar Schneider, Vincent Tschopp, Lionel Winkler.

N'ont pas fait excuser leur absence: Mmes Suzanne Cornaz, Amiira Neff, MM. Jérôme Chessex, Jean-Marc Forclaz, Patrick Groguz, Yves Laurent Kundert, Gian Franco La Rosa, Daniel Manzini, Cyril Pabst, Kastriot Ramiqi, Bernard Schmid, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp, Sassenthiran Vairavanathar, Enzo Verme, Christian Vernier.

0 PRÉAMBULE

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que premièrement on a, à l'écran, les trois menus pour le repas de tout à l'heure.

Il serait reconnaissant aux Conseillères et Conseillers de décider maintenant quel est leur choix.

Il va demander de lever la main à chacun à l'énumération des menus, afin de pouvoir compter et transmettre au restaurant le nombre de chacun des mets, ce qui aidera la cuisine à se préparer à nous servir rapidement tout à l'heure, lorsque l'on rejoindra le Café Fédéral. Ce restaurant se trouve sur la place du Marché, près de la grande roue. Il énumère les menus et il est procédé au comptage des choix des menus.

On a rendez-vous au plus tard à 21h30 au Café Fédéral, où l'on passera une deuxième partie de soirée, que M. le Président espère gaie, et où l'on pourra peut-être parler d'autres choses que de politique en cette fin d'année.

M. Florian Chiaradia déclare qu'au vu de la soirée chargée, il va demander une modification de celui-ci, à savoir de repousser le point 7.1 à la fin de l'ordre du jour, par une motion de procédure. Il propose également, puisque l'on est bien parti avec les votes à main levée, de procéder à un petit sondage pour la séance de demain, afin de savoir combien il y aura de personnes présentes et ainsi de savoir si le quorum sera atteint.

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie M. Florian Chiaradia et répond que cela est prévu, on va le vérifier tout à l'heure. Il demande si 10 personnes appuient la demande de repousser le point 7.1 à la fin de l'ordre du jour, ce qui est bien le cas.

On passe au vote de la modification de l'ordre du jour.

Le Conseil communal de Monteux accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

M. le Président remercie M. le Syndic de lui permettre de réparer un oubli, car il est clair que les chefs de service qui sont dans cette salle sont aussi invités. En parlant de la Municipalité il pensait aussi à l'administration et il les prie de bien vouloir l'excuser, car les chefs de service méritent autant que le Conseil de participer à ce repas de fin d'année.

M. le Président souhaite évoquer tout de suite la question du quorum pour la séance de demain, car il a été informé qu'un certain nombre de personnes ne pourraient pas être présentes. Il s'agit d'une séance qui a été agendée il y a longtemps. Elle est spéciale puisque l'on traitera du règlement du Conseil et que l'on souhaite pouvoir, si possible, aller jusqu'au bout.

Il se permet donc de demander à celles et ceux qui sont sûrs d'être là demain de lever la main, afin qu'il puisse vérifier si à priori l'on atteint le quorum, autrement il sera obligé d'insister sur le fait qu'il faut venir demain. Dans tous les cas, la convocation pour demain est bien réelle, et il faudra venir même si c'est pour constater que le quorum n'est pas atteint, ce qui serait extrêmement dommageable.

Le sondage s'effectue à main levée, et M. le Président déclare qu'à l'heure actuelle il y a 44 personnes qui sont certaines d'être là demain. Il demande si dans la salle il y a des personnes, comprenant l'importance de la séance de demain, sont prêtes à modifier leur programme et venir demain à 20h00 pour la suite de la séance de ce soir.

M. le Président constate que l'on arrive maintenant à 50 personnes, mais il faut être conscient que c'est très serré. Il ne peut que demander aux Conseillères et Conseillers d'encourager leurs collègues à venir, et aux chefs de groupe de faire un message, de mobiliser leur troupe.

Ce règlement, comme on le sait a pris du retard, il y avait des séances prévues cet automne qui ont été reportées. La mécanique fait que l'on ne peut pas maintenant faire l'impasse. Chaque fois que l'on aura une séance du Conseil, tant que ce règlement n'est pas terminé il sera à l'ordre du jour. Il vaut mieux donc se serrer les coudes, être là demain afin de pouvoir même terminer demain ce qui serait évidemment l'idéal.

M. le Président remercie le Conseil de prendre au sérieux cette situation et de faire tout ce qui est possible pour mobiliser le plus de personnes pour venir demain.

Avant de passer à l'ordre du jour M. le Président tient à préciser tout d'abord que Mme Bibiana Streicher a annoncé dans le rapport que l'on a reçu sur son postulat, qu'elle retirait sa motion. Il aimerait juste être sûr que c'est bien le cas.

Mme Bibiana Streicher répond qu'effectivement elle retire sa motion suite aux réponses qu'elle a reçues lors de la séance de la commission, du fait qu'un préavis arrive tout prochainement. Elle ne voit pas l'utilité de maintenir sa motion.

Comme le rapport a été délivré dans l'enveloppe, M. le Président ouvrira rapidement la discussion sur ce point.

Enfin, concernant le point 11, Développement des postulats, les développements des postulats de Mme Catherine Buchet et de M. Alioune Diop auront lieu lors d'une prochaine séance, puisque tous deux sont excusés ce soir.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DOUBLE DES 5 ET 6 NOVEMBRE 2014

M. le Président rend attentif le Conseil au fait que le traitement du préavis 6/2014 sur le règlement du Conseil n'étant pas terminé, il n'en est pas fait mention.

La discussion est ouverte sur le procès-verbal. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie chaleureusement Mme Chevallier pour son magnifique travail.

2. PRESTATION DE SERMENT DE CONSEILLERS EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-RICHARD BAYS (PLR), DÉMISSIONNAIRE, ET DE M. KEVIN GRAU (PLR), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 17h30 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de MM. Jérôme Chessex et Kastriot Ramiqi, tous deux viennent-ensuite de la liste PLR.

MM. Jérôme Chessex et Kastriot Ramiqi sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président félicite MM. Jérôme Chessex et Kastriot Ramiqi pour leur élection. Il leur remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Christian Allenbach : « Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux ? » (date de la commission : le lundi 22 décembre 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence PLR : Mme Bibiana Streicher

Membres : Mme Irina Gote, MM. Christian Allenbach, Mario Gori, Michel Granato, Ahmad Jahangiri, Tal Luder, Nick Miller, Michel Posternak, Franklin Zakine.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu une lettre de M. Krebs annonçant sa démission du Conseil, ainsi que des commissions dont il faisait partie, pour des raisons de reprise d'études à l'étranger. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance.

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites de la Municipalité dans l'enveloppe, à savoir :

- la 1^{ère} relative au processus de réorganisation de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Riviera;
- la 2^{ème} relative à la ferme Gambetta à la rue du Port à Clarens.

Mme Edith Willi, conseillère municipale, donne lecture d'une communication supplémentaire, concernant l'interpellation de Monsieur le Conseiller Grégoire Furrer intitulée "Pour une saison culturelle rassembleuse à Montreux?" ainsi qu'à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Christophe Privet intitulée "la saison culturelle".

La Municipalité souhaite, par cette communication, informer les interpellateurs et le Conseil qu'elle n'est actuellement pas en mesure de répondre aux questions de fond que les deux textes déposés abordaient, soit notamment les buts et moyens de la fondation de La Saison culturelle, et la suite à donner au rapport-préavis 21/2004 sur la politique culturelle.

En raison de l'importance de la Saison et de sa situation dans le contexte culturel régional, la Municipalité a décidé de se donner le temps de réflexion nécessaire et donc de ne pas se précipiter à fournir des réponses, notamment en regard de tous les éléments intervenus au cours des semaines passées.

Tout d'abord, le Conseil de fondation puis la Municipalité lors de son dernier séminaire en novembre dernier, ont longuement analysé le paysage culturel montreusien, et plus particulièrement la place de la Saison culturelle, son rôle tel que défini dans le préavis de 2004, son évolution, ses défis et ses potentiels de développement.

La Municipalité désire ensuite partager ces éléments avec les partenaires que sont les directeurs de festival et le directeur du 2m2c, et finalement avec les membres de la commission culturelle consultative, qui seront invités dans le courant du mois de février prochain, soit après la période électorale actuelle.

Ce n'est qu'à la suite des différents échanges et démarche de consultation que la Municipalité et le Conseil de fondation seront en mesure de prendre des décisions quant aux contours du futur de la Saison culturelle, pourront apporter les modifications qui se seront révélées nécessaires, et renseigner les deux interpellateurs sur l'évolution de la fondation de la Saison culturelle et l'adéquation ou non du préavis.

La Municipalité peut cependant aujourd'hui apporter des réponses à quelques questions plus particulières des deux interpellateurs.

En ce qui concerne la raison précise ayant déclenché le départ du directeur de la Saison culturelle, elle peut dire qu'une différence de vision existait entre le directeur et les trois directeurs des festivals, et que malgré toute l'énergie et l'enthousiasme dont

pouvait faire preuve Pascal Pellegrino, les attentes du Conseil de fondations n'étaient pas entièrement remplies.

De plus, concernant la procédure de recrutement pour la nouvelle direction de La Saison, procédure qui arrive à son terme, les trois directeurs ont été invités à participer aux entretiens conduits par le Conseil de fondation, en désignant une personne représentant ces trois festivals.

La Municipalité tient tout de même, avant de conclure, à souligner la bonne santé de La Saison culturelle, en rappelant notamment que le nombre de spectateurs de la Saison reste très important avec plus de 30'000 personnes pour 23 soirées lors des deux dernières saisons (2013: 30'893 et 2012: 34'025), fréquentation proche de la jauge maximale de l'Auditorium Stravinski, ainsi que des comptes équilibrés témoignant d'un réel succès du concept issu du rapport-préavis initial.

Nous vous remercions de votre attention.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Un postulat a été déposé sur le bureau de M. le Président.

Il s'agit d'un postulat déposé par M. Alexandre Staeger dont le titre est "Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations".

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1 sur le préavis No 06/2014 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal du 6 septembre 2006 et réponses à la proposition de Mme Irina Gote de modification de l'art. 82 du Règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les interpellations, prise en considération le 15 juin 2011, à la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet », prise en considération le 30 janvier 2013 (Rapp : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

VOIR DOCUMENT ANNEXE

7.2 sur le préavis No 23/2014 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 85'000.- au maximum pour financer une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation (Rapp : M. Pierre-André Spahn) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Tal Luder donne lecture de son intervention :

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais ajouter ces remarques suivantes afin qu'elles figurent au procès-verbal de la séance pour mémoire et consultation ultérieure si nécessaire. En effet, bien que plusieurs commissaires aient ajouté leurs remarques au fil de la discussion électronique sur le site du Conseil, il se trouve que le Président-rapporteur de cette commission ne les a pas intégrées au contenu du rapport. Je mets cela sur le compte d'un oubli.

Je cite donc les textes que j'ai ajoutés à la discussion :

1. Il n'y a aucune indication quant aux questions que j'ai posées au sujet de l'utilisation de ces Fr. 25'000.00 annuels. Notre Municipal Caleb Walther a bien dit qu'une partie avait été utilisée pour recapitaliser la société car celle-ci était en situation précaire. Nous ne savons toujours pas combien coûte réellement l'entretien de la ligne. M. Walther a également évoqué que la Commune pourrait récupérer une partie du capital une fois la décision finale prise au sujet de l'installation.
2. Pour ma part, je ne vais pas accepter de continuer à verser ce montant chaque année pour une SA de 3 personnes qui entretiennent un ouvrage fantôme. Ce montant doit absolument diminuer à présent que la société n'est légalement plus en faillite. Pour cela, il nous faut les comptes et les chiffres dans la limite de ce que nous pouvons consulter (et si cela est consultable).
3. Je vous rappelle que nous en sommes à +Fr. 500'000.- dépensés si le subside est effectif depuis 1992 (**est-ce que c'est le cas ???**). Je ferais également mention de ce que M. Walther a ajouté en début de séance de la commission : cette affaire traîne peut-être aussi par manque de réactivité des Municipalités passées.
4. J'ajoute également une précision apportée par notre collègue Jean-Marc Forclaz et qui n'apparaît pas dans le rapport : le MOB n'a jamais été officiellement en charge de l'exploitation du TMF. A titre officieux, le MOB assurait une surveillance technique qui avait abouti à l'arrêt de l'installation compte tenu de son état de vétusté.

M. Caleb Walther, Conseiller municipal, apporte un complément aux propos de M. Luder. M. Luder dit plus ou moins que toutes les réponses n'ont pas été fournies lors de la séance de commission. M. Caleb Walther tient à rappeler que tous les classeurs de comptes et les rapports de gestion de ces dernières années avaient été pris pour la commission, mais que celle-ci n'a pas opté pour les ouvrir, estimant que ce n'était pas la question. Son but était de se pencher sur la pertinence de l'étude technique proposée. Il n'y avait aucune intention de cacher quoi que ce soit et tous les renseignements demandés par la commission ont été donnés, en toute transparence

M. Chiaradia prend la parole : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le groupe des Verts soutiendra à l'unanimité ce préavis. M. Luder mettait le doigt sur les coûts d'entretien de cette ligne fantôme. Je précise que ce préavis permettra justement de relayer à cette situation. Nous saluons donc la volonté d'agir de la Municipalité; depuis trop longtemps, ce dossier était resté à l'abandon. Cette étude au coût modeste permettra de se déterminer sur l'orientation à donner quant à l'avenir de

la ligne. Au sujet de sa désaffectation, elle pourrait se réaliser en la transformant en cheminement piétonnier, comme évoqué en commission. En complément de cette étude, la Municipalité et le conseil d'administration ont ainsi prévu d'accompagner cette étude technique de réflexions pour l'éventuelle animation de la ligne.

M. Olivier Gfeller : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Le groupe socialiste aussi soutient la proposition d'étudier la possibilité d'un cheminement piétonnier. C'est une hypothèse qu'il faut évaluer, en oubliant le funiculaire et "à pieds montez-y".

La discussion est close.

M. Pierre-André Spahn donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que les membres de la commission vous prient, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis N° 23/2014 de la Municipalité du 20 juin 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CH 85'000.- au maximum pour financer une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit budgétaire complémentaire de CHF 85'000.- au maximum à imputer au compte No 180.3185 à créer ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au vote, les conclusions sont acceptées à une large majorité.

7.3 sur le préavis No 24/2014 relatif au budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman CIEHL (Rapp : M. Denis Golaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

De même qu'un conseiller dont l'intervention est citée dans le rapport, le groupe Montreux Libre s'étonne du peu de rentabilité du capital en possession de la CIEHL. 900 francs d'intérêts pour un capital de 1,7 millions, cela paraît particulièrement faible. Il paraît peu vraisemblable de ne pouvoir placer une partie de cet argent à court ou moyen terme. Le rapport indique qu'il s'agit d'une estimation du service des finances de Vevey. Avec un rendement du capital envisagé aussi faible, on comprend mieux pourquoi les finances de notre quasi-voisine ne sont pas en grande forme ...

Nous espérons que la commission de gestion (intercommunale) approfondira cet aspect l'année prochaine. »

M. Denis Golaz peut répondre à M. Staeger : il est vrai que année après année, les rendements de notre capital sont très bas; cependant, c'est justifié par le fait que nous devons pouvoir disposer très rapidement de ce capital, ce qui sera le cas de certains financements de l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, rapporteur pour la commune de Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 24/2014 de la Municipalité du 19 septembre 2014 relatif au budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (C.I.E.H.L.),

Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

7.4 sur le préavis No 25/2014 relatif au budget 2015 du Fonds culturel Riviera (Rapp : M. José Jorge) :

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. José Jorge, rapporteur pour la commune de Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestions du Fonds culturel Riviera vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, d'approuver le budget 2015 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

7.5 sur le préavis No 26/2014 relatif au budget communal ordinaire pour 2015 (Rapp : M. Olivier Gfeller)

M. Olivier Gfeller, président-rapporteur, vient à la Tribune. Il est rejoint par M. Christophe Privet, rapporteur de minorité.

M. le Président propose de procéder de la manière suivante, tout d'abord une discussion d'ordre général, en commençant par le président du rapport de majorité, puis par le rapport de minorité, et ensuite discussion générale. Nous procéderons ensuite par un examen du budget chapitre par chapitre.

M. Olivier Gfeller n'a rien à rajouter à ce stade. Il en va de même de M. Christophe Privet, en ce qui concerne le rapport de minorité.

M. Pierre RoCHAT, municipal, remercie tout d'abord la commission des finances pour le très bon travail effectué ensemble, dans une relation de confiance et de convivialité. Il remercie également le service des finances et l'ensemble de l'administration pour les réponses données à toutes les questions qui ont été posées. La Municipalité a pris acte du fait qu'il y avait un rapport de majorité, ainsi qu'un rapport de minorité. A titre personnel, il s'étonne qu'on puisse produire un rapport de minorité, alors qu'il n'y avait qu'une abstention et toutes les autres voix pour à l'adoption de ce budget. Au-delà de ça, il se permet de se prononcer globalement sur l'ensemble des amendements qui ont été présentés par le rapporteur de minorité : tout d'abord sur la question des subsides sportifs, les Fr. 20'000.- qui sont prévus en plus des montants octroyés par le budget, la Municipalité demande de refuser cet amendement, dans le contexte où en fait l'organe sportif dont s'occupe M. Julien Chevalley analyse déjà toutes les demandes des sociétés sportives et finalement il n'y a pas lieu aujourd'hui de rajouter des subventions complémentaires. Ça correspondrait à un arrosage complémentaire peu utile. Je vous invite à être rigoureux et à ne pas accepter cette subvention complémentaire. La Municipalité est attentive aux besoins et sait répondre à ce type de demande en temps et lieux.

Pour le reste, les 3 autres amendements portant sur les transports, les prestations de voirie et les prestations de forêt touchant le Marché de Noël sont des amendements généraux qui portent tous sur la même problématique. J'aimerais simplement préciser, par le débat que nous avons eu en commission des finances, que le rapporteur de minorité combat très clairement la structure juridique du Marché de Noël et c'est finalement là-dessus que se portent ses interventions. Je constate, et je pense qu'il s'agit d'une coquille, que le rapport de minorité parle plusieurs fois de l'Etat et il voulait dire collectivité publique ou commune, et non pas l'Etat de Vaud. D'autre part, il critique la structure juridique du Marché de Noël en Sàrl. Je veux attirer l'attention du

Conseil que cette forme de société est une forme de société tout à fait intéressante, dans le sens où elle offre la possibilité, comme par exemple la SICOM qui est une association de commerçants, de détenir 20% du capital de la société et d'observer et contrôler l'ensemble du fonctionnement de cette société. Je note aussi que si la formule de fondation peut tout aussi bien être peu transparente, ses membres étant cooptés, et poserait tout autant de difficultés et de problèmes; elle n'est pas forcément exonérée d'impôt et pas forcément sans but lucratif. Elle peut en effet poursuivre un but à caractère lucratif.

Je note encore, et ça a été dit en commission, que le Marché de Noël ne verse pas de dividende en fonction des bénéficiaires qu'il a perçus ou gagnés, et sur le bénéfice de Fr. 160'000.- comme mis en annexe du rapport de minorité, l'entier a été mis en réserve pour des investissements; de plus, le Marché de Noël, par sa Sàrl, paie Fr. 45'000.- d'impôt, ce qui n'est pas négligeable comme retour.

Pour le reste, si on devait retenir ce système de refacturation de l'ensemble des prestations, finalement on ne ferait que le "beurre" de la TVA, puisque cette dernière passerait pour facturer sa prestation. D'autant plus que si on optait pour cette solution, il serait tout à fait prêt (le rapport de minorité le dit bien) de soutenir par des subventions cette facturation. Par conséquent, il n'y aurait effectivement que la TVA qui serait gagnante par cette opération.

Tout ça pour dire que globalement la Municipalité combat tous ces amendements. Elle vous invite à les refuser, comme la commission des finances l'a fait, et à aller dans l'acceptation du budget tel quel. Au nom de la Municipalité, je vous invite donc à refuser ces amendements en confiance, du fait que l'ensemble des contrôles sont faits et que les dispositions sont prises pour assurer ces contrôles.

M. Florian Desponds : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR remercie et félicite la CoFin et la Municipalité pour son budget. Nous déplorons le rapport de minorité dont son auteur l'estime d'une haute importance. Nous saluons le courage de son auteur. Le genre de contestation permanente est détestable, mais bien digne de son auteur. Merci de votre attention.

La parole est donnée à M. René Chevalley : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Tout d'abord permettez-moi de souligner l'excellent travail fourni par notre municipal des finances et son chef de service, Monsieur Gard.

En effet, les diverses interrogations des commissaires sur les nombreuses lignes budgétaires ont obtenu une réponse claire, et le cas échéant, documentée.

Je relèverai également que les divers amendements proposés en commission ont pu être développés d'une manière sereine et constructive.

Avant que ce plénum ne se prononce d'une manière démocratique sur ce préavis relatif au budget communal ordinaire 2015, le groupe UDC ayant intensément débattu du sujet, s'interroge sur certains montants octroyés comme subventions exceptionnelles ou importantes.

Nous ne remettons pas du tout en cause le fond de ces subventions mais, plus précisément, c'est la forme qui nous dérange.

En effet, par souci de transparence, nous souhaiterions que dans le futur, l'attribution d'une subvention importante emprunte la voie d'un préavis municipal. Cette façon de

procéder aurait l'avantage que dite subvention puisse être débattue en Conseil et mieux comprise par ce dernier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Chiaradia : M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Après audition de la Municipalité, la Cofin a pu constater que la gestion de la commune satisfait pleinement. Notre groupe ayant entendu avec bonheur les réponses à nos questions, le budget est accepté tel que présenté. En ce qui concerne les amendements du rapport de minorité, nous ne les estimons pas pertinents ici. Nous relèverons notamment les trois amendements liés au Marché de Noël, premièrement le service et la facturation à des tiers, le questionnement de cet amendement est intéressant. La proposition permettrait de mettre en évidence toutes les ressources utilisées pour ces prestations. Néanmoins, comme l'a rappelé le municipal des finances, nous comprenons mal pourquoi cet amendement ne vise que le Marché de Noël. D'autres manifestations sont sans doute concernées. D'autre part, en ce qui concerne l'amendement pour les bus navette de cette manifestation, le problème est identique. Néanmoins, permettez-nous de souligner ici que les bus navettes profitent également aux habitants de notre commune.

M. Staeger : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre s'étonne de la brièveté du rapport de la Commission des finances, s'agissant tout de même d'un budget de 140 millions, examiné sur trois séances de commission. Quelles questions ont-été posées ? Quelles démarches ont été envisagées pour combler le déficit ?

Peut-être le budget est-il si bien construit qu'aucun travail d'analyse ne soit nécessaire.

Cela étant dit, nous nous devons de remercier le rapporteur de la majorité d'avoir consacré l'essentiel du rapport aux amendements de la minorité. Il est d'ailleurs heureux que la minorité de la commission ait déposé ces amendements, de sorte que nous ayons matière à débattre ce soir. Il est donc inutile de préciser que les amendements de la minorité seront à nouveau déposés.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que la baisse du taux d'imposition coûte quelque Fr. 130'000.- supplémentaires dans la facture de la péréquation en plus de la perte de revenu.

Enfin, nous souhaitons féliciter la Municipalité pour son travail d'établissement du budget, qui n'amène pas de commentaires supplémentaires de notre part.

M. Imhof : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra le budget tel que présenté, car il tient compte de nos préoccupations sociales, centre de notre engagement. D'autre part, s'agissant des amendements déposés par M. le Conseiller Privet, nous pensons qu'ils n'ont pas lieu d'être dans le cadre de la discussion sur le budget ordinaire, mais qu'ils pourraient être soumis par exemple à la commission de gestion. Nous vous remercions.

M. Yanick Hess : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme le proposait certain que les subventions passent par voie de préavis, je rappelle juste que le budget est un préavis et le jour où il faudra nommer une commission avec 10 personnes pour savoir si on donne une subvention de Fr.21.500.-

à la channe pour la Coupe des Rochers-de-Naye, je me pose la question de la pertinence de ce genre de décision. Donc, pour moi, de faire noter des montants qui sont promis aux différentes manifestations ou organisations dans le budget est pertinent et utile, et fonctionne très bien à ce jour. Je vous remercie de votre attention.

M. René Chevalley : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Je me dois de répondre à mon pré-opinant, puisque je suis indirectement attaqué par ses propos. Je parle de subventions importantes. Donc le mot "important" veut bien dire ce qu'il veut dire. Merci.

M. Christophe Privet : pour répondre à M. Hess en ce qui concerne le rapport de minorité, je me suis rendu compte que la subvention demandée apparaissait effectivement sous les jeux budgétaires. En ce qui concerne mes deux amendements pour les services de la voirie et des forêts, elle n'est pas assez forte et c'est justement par mon travail et mes questions, remises dans le rapport de minorité pour être le plus transparent possible, si elles n'avaient pas été posées, elles n'étaient pas dans le budget. Effectivement, la Municipalité y a répondu et c'est à ce moment-là, où j'ai appris, ainsi que mes collègues de la Cofin, qu'il existait des subventions qui n'apparaissaient pas au budget.

Quant à M. Desponds, je le remercie. J'utilise le "nous" comme d'autres dans les rapports de minorité, et je considère que ma manière de travailler et mon objectif n'est pas de tout démolir, mais de tirer au clair certaines questions. Et comme je l'ai exprimé à mes collègues, mon objectif au niveau des amendements pour le Marché de Noël, c'est que lorsque je me suis rendu compte que ces postes n'apparaissaient pas au budget, j'estimais, pour des raisons d'équité, par exemple pour des sociétés commerciales, puisque le Marché de Noël, je le rappelle, est une société commerciale, c'est une Sàrl qui a des actionnaires, on peut bien imaginer qu'un jour un actionnaire souhaite vendre ou quitter la Sàrl et pourrait donc vendre ses parts à un prix soit convenu à l'avance, soit en examinant le bilan de la société. C'est la grosse différence avec une fondation de droit privé, puisqu'ici on parle d'une société commerciale. Et puis le Conseil est assez logique en ce qui concerne ce genre de société. Je reprends pour exemple ce qui a été fait pour Cinérive : on a convenu par voie de préavis que on soutenait Cinérive en garantissant le déficit; donc Cinérive pouvait continuer à exploiter et aller de l'avant avec des cinémas à Montreux; ils savent que s'ils rencontrent des problèmes, et bien la Commune sera là pour éponger une partie du déficit. Et je vous rappelle aussi que nous avons négocié. Cinérive a offert en échange des abonnements de 10 places pour les habitants.

Donc, de ce côté-là, et c'est ce que j'ai longtemps exprimé à la commission des finances. Maintenant, effectivement, mes collègues de droite, pour des raisons que j'ignore, ne souhaitent pas l'entendre de cette façon-là. Je suis admiratif par le travail effectué par le Marché de Noël, je n'ai rien contre le Marché de Noël, tout au contraire, simplement que je souhaite que les choses soient transparentes. Alors peut-être, et je crois bien avoir compris le reproche ce soir, qu'apparemment les amendements ne devraient pas apparaître sur le budget. J'en prends bonne note et cela me permettra de réfléchir et de revenir avec d'autres solutions que le budget. Je note ce soir que les informations laissent à penser qu'effectivement on doit y regarder de plus près.

M. Pierre RoCHAT : Je me dois de réagir à un point aux propos de Monsieur le rapporteur de minorité, concernant l'avis dans lequel certains éléments ne se trouvent pas dans le budget. Ce n'est pas exact. Toutes ces charges sont dans le budget; ce

sont des charges dans le budget "voirie", dans le budget "forêt"; ce ne sont pas des subventions. C'est parfaitement normal qu'on puisse répondre, c'est ce qu'on a fait à la commission des finances, honneur et chapeau à voirie et à DBS qui ont su décortiquer leur compte, leurs charges, pour donner les renseignements souhaités sur le coût des opérations engendrées par le Marché de Noël. Et ensuite le rapport de minorité a proposé, par amendement, qu'on crée une recette pour faire payer les charges directement à l'organisateur. C'est un problème qu'on peut faire pour une manifestation, mais on pourrait le faire pour d'autres organisations. J'ai la liste de toutes les autres opérations qui génèrent des frais ou des charges de voirie, forêt et d'autres services de la commune; c'est considérable. On a répondu à une demande d'analyse qui permettait de créer un coût et de mettre une recette correspondante. Par contre, on ne peut pas dire que ce n'était pas dans le budget. Ce n'est pas un commentaire du budget, car ce n'est pas une raison de mettre dans les commentaires du budget l'illustration de toutes les charges; ce n'est tout simplement pas possible, Je dois contester le fait que ce n'était pas dans les commentaires; par contre ces charges sont bien dans les charges des services concernés.

Pour le reste, je note aussi que, par transparence, nous avons communiqué au Conseil communal sur la question de la cabane des bûcherons. Pour le reste, je vous invite à refuser tous ces amendements.

M. le Président passe à l'examen du budget chapitre par chapitre.

Avant chapitre (jusqu'à la page 17, avant la séparation bleue). La discussion n'est pas demandée.

Premiers tableaux (page 1 à 7) : La discussion n'est pas demandée.

Chapitre 1 :

Administration générale : pages 8 à 25.

M. Staeger, au nom de Montreux Libre, dépose les amendements proposés dans le rapport de minorité, à savoir :

Compte 170.3653 "Subventions" : ajouter Fr. 20'000.- à ce poste, soit Fr. 10'000.- pour "Soutien pratique activité sportive et bourses sportifs d'élite" et Fr. 10'000.- pour "Soutien clubs achat de matériel";

Compte 180.3517 : participations transports publics : retrancher Fr. 19'251.- au poste "participations navettes gratuites Marché de Noël".

En ce qui concerne le 1^{er} amendement pour la pratique du sport, on constate que la population a augmenté, mais pas les subventions. Dès lors, pour nous, il est important de savoir que les sportifs disposent des subventions nécessaires à la pratique de leur sport. Un certain nombre d'argument se trouve dans le rapport de minorité, et je me permets de vous y renvoyer.

M. le Président propose de voter amendement par amendement, et il présente donc le 1^{er} amendement déposé par Montreux Libre sur le compte 170.3653 "Subvention" : ajouter Fr. 20'000.- à ce poste, soit Fr. 10'000.- pour "Soutien pratique activité sportive et bourses sportifs d'élite" et Fr. 10'000.- pour "Soutien clubs achat de matériel".

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Si l'on peut comprendre le but louable d'un tel amendement, il n'en reste pas moins que cette augmentation ciblée de subventions à raison de 100 % pour chacun de ces 2 postes, pourrait être mal interprétée ouvrant ainsi, si je puis m'exprimer d'une telle façon, la porte à d'autres revendications, débouchant sur de grosses désillusions pour les demandeurs.

Bien entendu, on peut toujours faire plus, mais il ne faut pas perdre de vue que Montreux reste exemplaire en ce domaine, le budget des subventions 2015 du compte Sport étant de Fr. 1'528'000.-.

Le groupe UDC à son unanimité refusera donc cet amendement.

M. Patrick Aubort : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR aussi refusera cet amendement. Il s'étonne d'ailleurs de cet amendement, parce que, jusqu'à maintenant on a demandé plein de justificatifs dans les demandes de subventions, et tout à coup on veut distribuer Fr. 20'000.- sans justification. Cela semble donc bizarre comme demande.

M. Staeger veut juste préciser que le budget est une autorisation de dépenser, et non une obligation. Donc si la Municipalité estime qu'il n'est pas nécessaire d'octroyer ces subventions, elle est libre de ne pas le faire.

M. Privet fait savoir qu'il s'était déjà intéressé à ce dossier l'an dernier. Il avait déjà posé des questions sur l'équipement, et tout, des clubs. La raison de son intérêt, c'est que, suite des discussions avec des parents, ces derniers signalent que leur budget pour équiper leurs enfants pour faire du sport devient un peu lourd. Il avait posé quelques questions l'an dernier à la Municipalité et les réponses ne m'avaient pas convaincu. Ce qu'il constate c'est que, dans notre Commune, ce poste est très faible. Vu l'évolution des habitants, des coûts des équipements sportifs, il a estimé que cette année on pouvait se permettre d'augmenter ces deux postes.

M. Alain Feissli, conseiller municipal, répond qu'il est important de "remettre l'église au milieu du village", Effectivement, il existe une réglementation qui permet de subventionner des études musicales, et finalement des études sportives aussi, selon le même barème. Cette réglementation s'adresse à toutes les familles qui paient une cotisation dans une société sportive et qui, en fonction de leur capacité économique, peuvent se voir prendre en charge tout ou partie de cette cotisation. Certains clubs, de par leur structure ont des cotisations élevées, qui peuvent aller jusqu'à Fr. 1'000.- par année. Dans ce cas, les familles peuvent déposer une demande d'aide et au gré de ce barème, l'aide peut être octroyée jusqu'à quasiment Fr. 950.- par année pour une cotisation à Fr. 1'000.-, Fr. 50.- restant toujours à la charge des parents. Chaque année, lors de la rencontre avec les sociétés sportives, on rappelle aux différents dirigeants cette aide possible, et actuellement, la plupart d'entre eux avec de grosses cotisations, joignent à l'envoi de ces dernières le formulaire de demande de subvention. C'est un point connu dans les clubs et ces derniers en font un bon usage. Quelle que soit votre décision, cela ne va rien changer au montant effectif, puisque ce dernier dépend de cette réglementation mise en place. Si cette dépense augmentait en fonction des demandes, au dépôt des comptes on justifierait cette augmentation par une demande de crédit complémentaire, et on adapterait le montant au budget de l'année suivante.

Il en va de même pour les sportifs d'élite. Là aussi, il existe un règlement sur l'attribution des bourses aux sportifs et, au gré des demandes, ces montants sont

engagés et il se trouve que, des années, ils sont utilisés, et d'autres un peu moins. Mais je tiens à préciser que les montants portés au budget, quel que soit votre vote, sont les montants dont on a besoin.

La discussion n'est plus demandée, la discussion est close.

La parole est passée au président de la commission : M. Olivier Gfeller rajoute simplement que l'amendement a été refusé en commission par 2 oui, 7 non et 1 abstention.

L'amendement suivant : Compte 170.3653 "Subventions" : ajouter Fr. 20'000.- à ce poste, soit Fr. 10'000.- pour "Soutien pratique activité sportive et bourses sportifs d'élite" et Fr. 10'000.- pour "Soutien clubs achat de matériel" est mis au vote : l'amendement est refusé avec une majorité de non, quelques oui et quelques abstentions.

Le président annonce le 2^{ème} amendement de ce chapitre à savoir : Compte 180.3517 : participations transports publics : retrancher Fr. 19'251.- au poste "participations navettes gratuites Marché de Noël".

M. Staeger présente l'amendement du groupe Montreux Libre, à savoir retrancher Fr. 19.251.- au poste "participations navettes gratuites Marché de Noël" du compte 180.3517. Cet amendement vise à la moitié des frais des transports publics soit supportée par la Commune et le reste par le Marché de Noël. Ce dernier est une société commerciale qui réalise un bénéfice et, dès lors, il doit être capable d'assumer une partie des coûts liés à l'accessibilité de son site. Pour le reste, les conseillers sont renvoyés à l'argumentation du rapport de minorité.

M. René Chevalley : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Comme relevé dans les différents rapports, le concept même de la gratuité des transports publics lors de diverses manifestations importantes à Montreux, n'est pas remis en cause et nous le saluons.

A noter que les principaux bénéficiaires de cette prestation en sont les Montreusiens eux-mêmes ! De nombreuses familles se rendant plusieurs fois au Marché de Noël préférant ainsi, par soucis de simplicité, utiliser ce mode de transport qui favorise une mobilité douce et respectueuse de l'environnement.

Fort de ces propos, le groupe UDC à l'unanimité, refusera cet amendement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Caleb Walther, conseiller municipal, commence en remerciant M. Chevalley qui a bien compris que cette mesure concerne en tout premier les Montreusiens, que ce soit pour aller au Marché de Noël, ou aussi pour éviter que le centre-ville soit engorgé avec tous les véhicules, d'où des mesures sécuritaires. Ceci dit, ces navettes gratuites sont vraiment au service de la population montreusienne et la commune a fait en sorte qu'elles soient gratuites et donc utilisées. C'est donc dans ce sens-là qu'il faut lire cette subvention.

M. Privet est personnellement favorable aux transports publics car, à l'époque, il s'était déjà battu pour les subventions à ces transports. Toutefois, il signale que, quand il a lu le budget, il a vu "participation", donc pas de problème. Puis il a posé la question à la Municipalité le but de cette participation. 2^{ème} point : il y a une différence avec le

Montreux Jazz Festival, où effectivement l'accès en ville est gratuit par les transports publics. Or, pour le Marché de Noël, les navettes n'ont pas lieu tous les jours et les navettes viennent des parkings. Cela représente une grosse différence par rapport au Montreux Jazz Festival. Au MJF, les bus s'arrêtent à chaque arrêt; le Montreux Noël, c'est pour les parkings. Je ne pense pas que les Montreusiens de l'avenue des Alpes prennent leur voiture pour aller à Chailly et ainsi bénéficier des navettes de bus gratuites. J'ai vu sur les flyers du Marché de Noël que c'était les parkings qui bénéficiaient de ces navettes; j'ai aussi entendu dire que ces bus ne s'arrêtaient pas aux arrêts de la ligne. Par ces questions, j'ai voulu tirer au clair ces aspects de transports publics.

M. Olivier Gfeller, président de la commission : l'autre jour, j'ai pris une de ces navettes en rentrant de chez mes parents et elle s'est bien arrêtée à Baugy; c'est peut-être le seul arrêt qu'elle respecte! Mais c'est aussi une des raisons pour laquelle la commission a refusé cet amendement. Ces navettes sont utilisées aussi par les montreusiens, car elles s'arrêtent aussi aux arrêts de la ligne.

Ensuite, on en a bien débattu, quant aux amendements qui portent sur le Marché de Noël, dans la commission, le questionnement sur le Marché de Noël et aussi sur les autres manifestations, par le biais d'un postulat ou par le biais de la commission de gestion, pourrait avoir une certaine pertinence. C'est les raisons pour lesquelles une partie de la commission a refusé ces amendements. De plus, de ce point de vue, nous estimons que ces trois amendements ne sont pas le juste prolongement du questionnement pertinent qui porte sur cette manifestation. Voilà pour dire que, dans ce contexte, la commission vous recommande par 1 oui, 9 non et 0 abstention de refuser cet amendement.

M. Barbey écoute avec beaucoup d'attention ce débat sur la gratuité des transports en commun pour accéder au Montreux Jazz, au Marché de Noël, mais je suis triste de ne pas pouvoir participer à ce débat pour la raison toute simple que si vous habitez aux Avants, village de la commune de Montreux, ce n'est pas gratuit. Et c'est même particulièrement cher puisqu'on nous a collé un certain nombre de zones pour que justement cela coûte cher. Alors j'en profite pour vous dire que c'est absolument attristant de penser que des gens qui voudraient aller au Marché de Noël doivent dépenser une fortune en transport, alors que d'autres, de la même commune, peuvent y aller gratuitement et j'invite toutes les collectivités publiques à réfléchir à ce problème pour qu'on trouve une solution, par exemple même à moitié prix pour tout le monde; ce qui serait déjà plus agréable pour ceux qui vivent sur les hauts et non pas au bord du Léman.

M. Patrick Aubort : cela me fait un peu sursauter, M. le Président, Mesdames, Messieurs, mais M. Barbey, on s'entend bien : le système est développé pour ceux qui en subissent les nuisances. Donc, jusqu'à nouvel avis, et il semble que vous avez refusé que le Marché de Noël accède aux Avants; vous n'avez donc pas ces nuisances, alors maintenant faut l'assumer.

M. le Président rappelle qu'on reste concentré sur le débat de l'amendement et ne pas faire tout le débat du Marché de Noël. La discussion n'est plus demandée, elle est donc close. On passe ensuite au vote de l'amendement dont le président rappelle les termes : Compte 180.3517 : participations transports publics : retrancher Fr. 19'251.- au poste "participations navettes gratuites Marché de Noël". C'est à une très large

majorité de non, quelques voix pour et quelques abstentions que l'amendement est refusé.

Chapitre 2 :

Finances : pages 26 à 31

La discussion est ouverte; la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 3 :

Domaines et Bâtiments : page 32 à 51

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger annonce que Montreux Libre dépose l'amendement suivant : Compte 325.4356 services à des tiers : ajouter Fr. 70'000.- aux revenus. Le but est de mettre en lumière le soutien de la Commune de Montreux au Marché de Noël, par le biais de la section des forêts qui fait un énorme travail en aménageant la place de l'Eurovision avec la cabane des Bûcherons, bien qu'ils ne puissent pas être occupés à leur tâche ordinaire à cette période de l'année. M. le municipal a bien dit que ce travail était connu. De plus, en ce qui concerne le problème de la TVA si on facturait cette prestation, le Marché de Noël pourrait la recevoir ensuite sous forme de subvention, cela n'empêcherait pas de payer la TVA.

M. René Chevalley : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Si l'on peut tout à fait comprendre la volonté exprimée au travers de cet amendement, force est de constater qu'il engendrerait manifestement un système complexe de répartition et de refacturation internes, découlant ainsi sur un travail supplémentaire d'administration incombant à notre commune. Ceci nécessiterait un assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée pour ces prestations facturées.

Bien que cet amendement ait le mérite de soulever un questionnement pertinent sur un système global d'imputation des charges et des revenus des divers dicastères de notre commune, le groupe UDC à l'unanimité, refusera cet amendement en l'état.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick Aubort : M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Il faut se poser la question suivante : quelle est l'utilité de cette installation ? qu'est-ce qu'on a voulu faire avec ça ? A l'origine, il y avait une animation faite par les bûcherons. Ils ont arrêté de le faire. Qu'elle a été l'idée de la Municipalité pour le Marché de Noël, c'est de mettre ces installations à la disposition des associations montreuusiennes pour qu'elles exploitent à tour de rôle afin que le bénéfice retombe dans leurs caisses. C'est quasiment la seule utilisation qu'il y a. Donc, maintenant, on reproche Fr. 70'000.- pour ces installations, et les associations font environ Fr. 90'000.- de bénéfice qui leur est reversé. On pourrait donc reprendre ces Fr. 70'000.- sur le bénéfice, et il ne resterait plus que Fr. 20'000.- pour les associations; tout le travail fourni va "à la poubelle". Pour mener à bien cette animation, un processus s'est mis en place; on peut se rendre compte de cela que si on fait partie d'une association qui a participé à cette animation. Donc le PLR va refuser avec ferveur cet amendement, et il propose que tous en fassent de même.

M. Privet se rend compte que le PLR est en forme ce soir et pense que leurs commissaires n'ont pas donné les explications nécessaires à cette proposition, ce qu'il va faire maintenant. En ce qui concerne la cabane des bûcherons et l'utilisation par les associations, ce n'est pas son propos. Il répond à P. Aubort que ce dernier est mieux renseigné sur l'utilisation de ces Fr. 70'000.-. Il signale qu'il n'a pas déposé un amendement sur l'utilisation du domaine public, et il n'a rien contre la cabane des bûcherons. Il rappelle que cette dernière, au lieu de passer par la voie du budget, l'a été par 3 crédits complémentaires de Fr. 49'900.-. On l'a fait justement pour que les associations puissent l'exploiter. Donc encore une fois, je veux bien que ces amendements vous posent quelques problèmes, mais j'apprécie de moins en moins que vous fassiez de ces amendements-là l'impression de je mets en péril ou en danger les associations dont nombreux de vos collègues font partie.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller rappelle le résultat du vote de la commission sur cet amendement, à savoir : c'est par 1 oui, 9 non et 0 abstention que l'amendement est refusé.

M. le Président passe au vote de l'amendement, dont il rappelle l'énoncé : compte 352.4356 : service à des tiers : ajouter Fr. 70'000.- aux revenus. C'est avec une large majorité de non, quelques oui et 2 abstentions que cet amendement est refusé.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre 3. La discussion est close.

Chapitre 4 :

Travaux : pages 52 à 67

M. Olivier Gfeller signale que la Municipalité a demandé de refuser tous les amendements proposés. Il faut cependant accepter un amendement technique qui est en fait une erreur de plume. Cet amendement été accepté à l'unanimité par la commission. Il s'agit de l'amendement suivant : compte 401.3651 subventions société de sauvetage : suppression de Fr. 10'000.-, qui passe ainsi à Fr. 77'000.-.

La discussion n'est plus demandée. M. le Président passe au vote de cet amendement technique, dont il rappelle la teneur : compte 401.3651 subventions sociétés de sauvetage : retrancher Fr. 10'000.-. C'est à l'unanimité que cet amendement est accepté.

Autre prise de parole sur le chapitre 4 : M. Alexandre Staeger : le groupe Montreux Libre présente l'amendement suivant : compte 430.4356 facturation prestations à des tiers : ajouter Fr. 110'000.- aux revenus. C'est dans la même idée que l'amendement proposé sur le compte 325.4356, soit de mettre en lumière le travail effectué par le service de voirie pour le Marché de Noël.

M. René Chevalley : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Rassurez-vous, je serai bref.

En effet, comme pour l'amendement 325.4356 « Services à des tiers », c'est pour les mêmes raisons, dont je vous fais grâce de ces dernières, que le groupe UDC, à son unanimité, refusera cette proposition et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre écoute.

M. Patrick Aubort : M. le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR refusera aussi la prise en considération de cet amendement. Moi, j'ai quelques chiffres sous les yeux pour les retombées économiques du Marché de Noël : le budget annuel de Montreux Noël est de Fr. 7,2 mios, les soutiens financiers publics annuels directs et indirects représentent 8% de cette somme; les retombées économiques directes et indirectes sont d'environ 21 mios pour toute la région. Donc l'aide publique représente 1,6% de ces retombées. Je pense sérieusement que la commune fait son travail et le fait bien, et de l'autre côté un gros travail est également fait. Il faut soutenir ce marché de Noël. Je vous engage donc à refuser cet amendement.

M. Privet : au niveau des chiffres, si on lit le rapport de minorité, et si on se penche vraiment une fois sur ce point, on aura des chiffres un peu plus précis. Un municipal, le lundi avant la commission des finances, déclare 300'000 visiteurs; dans sa réponse, la Municipalité annonce 400'000 visiteurs; d'un autre côté, on a un organisateur qui annonce 1 demi-million de visiteurs. L'organisateur parle aussi de retombées, et pour le moment aucune étude n'a été faite. J'ai demandé des chiffres à la Municipalité : réponse : y en a pas. Donc, encore une fois, j'admire le travail. Je crois que cette manifestation est arrivée à un point où aujourd'hui, avec l'ensemble des subventions qu'on apporte à cette société commerciale, il est temps, comme on l'a fait pour le Montreux Jazz, comme on l'a fait pour le Montreux Comedy Festival, de prendre le temps, de voir les choses de A à Z, et effectivement d'y apporter le soutien que cela mérite.

M. Olivier Gfeller rappelle le vote de la commission sur cet amendement : il est refusé par 1 oui, 8 non et 1 abstention.

M. le Président passe au vote de l'amendement, dont la teneur est la suivante : compte 430.4356 facturation prestations à des tiers : ajouter Fr. 110'000.- aux revenus. L'amendement est refusé par une large majorité de non, quelques oui et quelques abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur le chapitre 4.

Chapitre 5 :

Instruction publique et cultes : pages 68 à 75

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 6 :

Police : pages 76 à 81

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 7 :

Sécurité sociale : pages 82 à 91

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 8 :

Services industriels : pages 92 à 93

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'ensemble des chapitres a été examiné, la discussion est close.

M. Olivier Gfeller, président de la Commission des Finances, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 9 oui, 0 non et 1 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 26/2014 de la Municipalité du 3 octobre 2014 relatif au budget communal ordinaire pour 2015,

Oùï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'approuver, tel qu'amendé, le budget communal ordinaire pour 2015.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce budget tel qu'amendé à l'unanimité.

7.6 sur le rapport-préavis No 27/2014 relatif à la réponse au postulat de M. Maximilien Graf, pris en considération le 1er septembre 2010, « Afin de sauver et de dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux » et à l'octroi d'une subvention annuelle de Fr. 20'000.- en faveur du nouveau marché de Montreux (rapp : M. Olivier Raduljica)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je commencerai la présente intervention par une boutade.

Dans le cadre des travaux de la commission, il a été demandé ce qu'il était advenu des parasols. Sous l'impulsion d'un municipal qui n'en est plus un actuellement, mais qui aimerait bien le devenir à nouveau, un certain nombre de parasols ont été acquis par notre Commune pour un montant approximatif de Fr. 60'000.-. Ces parasols étaient sauf erreur destinés, entre autres, à la place du marché. Ils n'ont jamais véritablement été utilisés. En commission, il a été répondu à la question d'un commissaire que certains de ces parasols ont été donnés et qu'on ne sait pas où sont les autres. Le groupe Montreux Libre saisit cette occasion pour demander à la Municipalité si, par le plus grand des hasards, les parasols de M. Doriot ne seraient pas stockés dans le même hangar des objets oubliés que les panneaux électroniques de M. Wehrli ?

Dans le même registre, mais plus à propos du préavis, on s'étonne de ce que la gauche ne se soucie pas davantage de la condition des travailleurs obligés de travailler le dimanche dans le cadre de ce préavis, qui prévoit un marché dominical.

Par rapport au préavis lui-même, nous sommes surpris de voir qu'une société commerciale sera associée à l'organisation des marchés du vendredi et du dimanche.

Enfin, nous saluons toutefois le fait que la commune ait l'intention de promouvoir l'artisanat local et souhaitons que cette intention se concrétise. C'est pourquoi nous accepterons ce préavis.

M. Franco Meichtry : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une très grande satisfaction que le groupe UDC accueille ce Rapport-préavis pris en considération le 1er septembre 2010.

Monsieur Maximilien Graf, ancien Conseiller communal faisait partie de notre groupe. Il est toujours commerçant à Montreux et toujours membre de notre section. Il m'avait demandé de relancer en interpellant notre conseil municipal à ce sujet. Ce n'est plus nécessaire.

Le nouveau concept qui porte à la fois sur le marché actuel du vendredi et sur le nouveau marché du dimanche va améliorer la qualité, l'attractivité et la diversité des marchés.

La gestion de ce concept est pertinente, de confier le mandat d'organisation et de réalisation à une association créée dans ce but. Son comité de 5 personnes, dont chacune d'elle représente les intérêts des diverses sociétés commerciales de notre ville de Montreux est un plus.

La redynamisation du marché permettra de redonner une nouvelle vie à cet espace en favorisant nos producteurs et artisans régionaux. Pour le groupe UDC c'est le vrai but à atteindre, produire et fabriquer local tout en pérennisant notre artisanat et nos PME.

Tout cela pour la modique somme annuelle de Fr. 20'000.-, renouvelable juste qu'à l'équilibre financier.

C'est à l'unanimité que notre groupe soutiendra ce Rapport-Préavis.

M. Alain Imhof : M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité ce préavis qui permettra d'assurer pour un montant modique une animation de notre ville en permettant à chacun d'acheter notamment des produits de proximité. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président de la commission, lit les conclusions du préavis, à savoir :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 27/2014 de la Municipalité du 10 octobre 2014 relatif à la réponse au postulat de M. Maximilien Graf, pris en considération le 1er septembre 2010, « Afin de sauver et de dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux » et à l'octroi d'une subvention annuelle de Fr. 20'000.- en faveur du nouveau marché de Montreux,

Oùï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet de nouveau marché tel que présenté ;
2. de prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu au postulat de Maximilien Graf, pris en considération le 01.09.2010, « Afin de sauver et de dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par la même, favoriser les producteurs et artisans régionaux » ;
3. d'allouer à cet effet une subvention annuelle de Fr. 20'000.- en faveur de l'association à créer et d'accepter un crédit complémentaire d'un montant identique au budget 2015 sur le compte 160.3653.00 « subvention aux manifestations » ;
4. d'ajouter un revenu locatif de Fr. 12'000.- au budget 2015, compte 351.22.4271, « Loyers (Marché couvert) » ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au vote, c'est à une très large majorité que le préavis est accepté.

7.7 sur le postulat de M. Patrick Aubort pour mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé (rapp : M. Christian Allenbach);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort : M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce postulat est l'aboutissement d'une longue réflexion tout au long de différentes étapes :

- Il y a eu l'engagement d'un délégué à l'énergie;
- Puis différents postulats déposés;
- Puis l'agenda 21 qui arrive à bout touchant.

Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, ce n'est pas un délégué à l'énergie qui aurait été optimal, mais bien un délégué au développement durable. Cela aurait permis une vision beaucoup plus large, afin d'atteindre entre autre l'objectif de la société à 2'000 watts. Enfin, on ne refait pas l'histoire!

Ce qui a déclenché le dépôt de ce postulat, c'est que la plupart des propositions faites jusqu'à ce jour ne satisfaisaient pas au projet énergétique dont je vous ai fait par lors du dépôt du préavis du stade d'athlétisme.

En effet, j'ai trouvé aberrant que l'on gaspille la surface de toiture plate avec quelques m² de panneaux thermiques à la place d'utiliser toute la surface en photovoltaïque.

Ce qui me fait plaisir aujourd'hui, en plus du préavis relatif au hangar à plaquettes qui projette déjà une surface photovoltaïque, c'est que la Municipalité nous propose ce jour, un préavis complémentaire qui va dans le sens de mon postulat.

Je le dis et le redis, si j'insiste sur le partenariat public/privé, c'est principalement pour des coûts de maintenance externalisés, une évolution très rapide des technologies, mais aussi une évolution très rapide de la législation. Je cite un extrait du Batimag du jeudi 27 novembre 2014 : *Energie solaire : rétribution à prix coûtant ou rétribution unique. Minergie prend dorénavant en compte le courant photovoltaïque dans son bilan énergétique. Le Conseil fédéral a modifié la réglementation quant au soutien des installations photovoltaïques le 1^{er} avril dernier. Il a notamment introduit la possibilité de toucher une rétribution unique (RU) et la possibilité d'auto-consommer sa propre production photovoltaïque. Cette nouvelle situation a conduit Minergie à revoir sa pratique quant au bilan énergétique.*

Afin que la Municipalité puisse nous renseigner sur ce volet particulier des énergies renouvelables, je vous incite à prendre en considération ce postulat qui vise à mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux, afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public/privée.

Je vous remercie de votre attention.

M. René Chevalley : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Le groupe UDC tient à mettre en exergue la pertinence de ce postulat déposé par notre collègue Aubort.

Depuis le début de cette législature et ce à maintes reprises, l'Union Démocratique du Centre a tenté d'attirer l'attention de ce Conseil et de la Municipalité sur l'importance de l'utilisation, tant que faire se peut, d'énergies renouvelables ainsi que leurs promotions.

Nous avons également insisté sur l'idée d'un partenariat public-privé à ce sujet, malheureusement sans grands résultats à ce jour.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous constatons qu'une ligne concrète de notre programme sur les énergies renouvelables et leurs utilisations pourrait être ainsi soutenue de manière concrète par ce postulat.

Nous nous réjouissons également d'allier à notre cause d'autres formations politiques sensibles à la protection de notre planète. Affaire à suivre...

Je vous remercie pour votre attention.

M. Alexandre Staeger : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutient ce postulat qui promeut une source d'énergie renouvelable.

Nous tenons toutefois à souligner que le présent postulat, déposé par le PLR, ne l'a pas été dans le même esprit que le préavis 29/2014, déposé par la Municipalité à majorité PLR. En effet, le premier suppose une collaboration entre les secteurs public et privé alors que le second ne concerne que le secteur public. Il y a là une certaine forme de contradiction que nous savons que le PLR saura surmonter sans difficulté.

Enfin, nous insistons sur l'opportunité de réfléchir non pas simplement par bâtiment unique, mais, dans la mesure du possible et selon accord avec les propriétaires concernés, par groupe de bâtiments proches, qui peuvent bénéficier d'une même installation, rendant sans doute celle-ci plus efficiente que s'il devait y avoir une installation par bâtiment isolé.

M. Chiaradia : M. le Président, Mesdames Messieurs,

Le groupe des Verts approuvera les conclusions du rapport de commission. Néanmoins, il n'est pas inutile de rappeler ici que le projet du postulant, à savoir le souhait de voir se développer des collaborations Public / Privé pour les toits des bâtiments communaux, n'est au-delà du principe que très difficilement réalisable, les investisseurs privés étant actuellement désireux d'exploiter des surfaces supérieures à 1000 m². Néanmoins, ce postulat pourrait aboutir à un inventaire des surfaces disponibles, à exploiter d'une manière encore à déterminer. Dans ce sens, il nous paraît devoir être soutenu. De manière plus générale, nous nous étonnons de voir le PLR promouvoir l'exploitation photovoltaïque des toitures : souvenez-vous, alors que nous avons demandé en juin le renvoi à la Municipalité du préavis sur le renouvellement des installations de chauffage des bâtiments communaux, précisément à cause du manque d'exploitation du potentiel d'énergie solaire des toits, le PLR s'était félicité de ce projet municipal. Détail piquant, le même jour était déposé ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Christian Allenbach lit les conclusions du rapport :

En conclusion, tous les membres de la commission reconnaissent l'intérêt de ce postulat et c'est l'unanimité qu'elle vous recommande d'accepter sa prise en considération.

Au vote, c'est à une très large majorité que le Conseil communal décide :

- de prendre en considération le postulat de M. Patrick Aubort : Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé.

7.8 sur la motion de Mme Bibiana Streicher : "Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand'Rue" (rapp : M. Pablo Menzi)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président rappelle que cette motion a été retirée. Toutefois, pour respecter le travail de la commission, il ouvre la discussion.

M. Staeger : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La présente intervention est aussi une boutade.

Le groupe Montreux Libre s'étonne de la démarche suivie dans le cadre de cette motion. En effet, l'intention d'améliorer les voies de communication avait été annoncée par Mme Willi dans le cadre de la campagne de 2011. Il est donc dans un premier temps surprenant qu'un membre PLR du Conseil dépose une proposition visant à exécuter le programme du PLR à la Municipalité. Dans un deuxième temps, on remarque que la proposition est retirée suite à la tenue d'une commission, car la

Municipalité, par la voix d'un représentant PLR, a expliqué qu'elle était déjà en train de mettre en œuvre le contenu de la proposition en question.

Par conséquent, plutôt que d'améliorer les voies de communication entre la gare et la Grand-Rue, ne serait-il pas plus opportun d'améliorer la communication au sein du PLR lui-même ?

M. Florian Desponds : M. le Président, Mesdames, Messieurs, merci. M. Staeger, vous aurez la chance d'apprendre qu'au PLR, il y a des gens pragmatiques. Et si on peut s'éviter des réponses quand un cahier des charges a été établi, et toutes les réponses aux questions ont été données lors de la séance de commission, raison pour laquelle il n'y a pas lieu de créer du travail supplémentaire.

La parole n'est plus demandée. M. le Président remercie le président de la commission pour son travail, mais comme annoncé, vu le retrait de la motion, il n'y a pas de vote sur ce rapport.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 29/2014 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.- au maximum pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (date de la commission : le mercredi 10 décembre 2014 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux)

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Staeger : M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre souhaite avoir quelques éclaircissements par rapport à la question de savoir pourquoi les 12 m² prévus sont suffisants pour chauffer tout le bâtiment. Et dès lors nous attendons que la Municipalité réponde à cette question complémentaire par rapport à ce qui a été annoncé dans le préavis. Merci.

M. Aubort : M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Cela va en droite ligne de ce que j'ai développé auparavant. On n'a pas de relations publiques/privées dans cette installation. Je souhaite donc que la commission se penche vraiment sur cette question, à savoir pourquoi gestion interne; et si ce n'est pas donné aux privés, on n'a aucune indication sur l'incidence que cela a sur le personnel communal. Si ce dernier doit s'en occuper, il n'y aura pas beaucoup de bénéfice sur cette installation.

M. Filippone : M. le Président, Mesdames, Messieurs,

En réponse à la question de M. Staeger, la différence entre les 12 m² de panneaux thermiques, et les panneaux photovoltaïques fournissant de l'électricité, il y a simplement une nouvelle loi entrée en vigueur qui suggère, voire qui oblige depuis quelques mois à mettre des panneaux qui procurent de l'électricité.

M. Staeger : ma question ne concernait pas du tout ça, mais de savoir comment ça se fait qu'on n'ait pas besoin de plus de surface pour chauffer le bâtiment, et n'a rien à voir avec la différence entre les panneaux thermiques ou photovoltaïques.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Christian Allenbach, Joe Filippone, Jean-Marc Forclaz, Claude-Pascal Gay, Denis Golaz, Mario Gori, Christophe Privet, Edgar Schneider

8.2 No 30/2014 relatif à l'octroi du crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 500'000.- au maximum pour la rénovation et l'aménagement de la villa La Coccinelle, Rue des Vaudrès 10 à Clarens, en logement communautaire (date de la commission : le lundi 15 décembre 2014 à 18 h. 30 pour une visite in situ et séance au Collège de Vinet à Clarens)

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz

Membres : Mmes Juliane Baumann, Diansari Tschopp, MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Joe Filippone, Denis Golaz, Nick Miller, François Pochon, Domenico Silleri

8.3 No 31/2014 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de l'organisation de la Fête des Narcisses en mai 2015, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 52'500.- pour le réaménagement du sentier des narcisses du Cubly, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 20'000.- pour la réalisation d'un char « Montreux » pour le corso fleuri ainsi que d'une subvention de Fr. 195'000.- en faveur de l'organisation de la 34ème Fête Fédérale de Musique en juin 2016 (date de la commission : le jeudi 8 janvier 2015 à 20 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Florian Desponds : Pour cette commission, notre membre Julien Chevalley, qui est président du comité d'organisation de la Fête des Narcisses se tient à la disposition de cette commission pour apporter des informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

M. le Président signale qu'il a adressé à l'administration générale une demande pour m'assurer une unité de matière sur ce préavis. J'ai reçu une réponse qui me semble satisfaisante

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence les VERTS : M. Michel Bongard

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Felice Calvo, Joe Filippone, Rolf Gosewinkel, Vincent Haldi, Marcel Jost, Daniel Manzini, Lionel Winkler

9. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 Rapport-préavis No 28/2014 relatif à la mise en place d'une structure d'exploitation et de fonctionnement de type « Maison de Quartier » avec secteurs « jeunesse » et « pour tous » dans le bâtiment « Jaman 8 », sis rue

de Jaman 8 à Clarens, à la création d'un poste d'1 EPT de coordinateur, de 1.2 postes EPT d'animateur socioculturel et d'un poste de 0.5 EPT de secrétariat, l'octroi d'un crédit budgétaire de Fr. 44'000.-, en réponse à la motion de M. Jean-Marc Forclaz « demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional » (date de la commission : mardi 9 décembre 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce rapport-préavis.

M. Daniel Manzini : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste accueille avec enthousiasme le préavis de la Municipalité relatif à la mise en place d'une structure d'exploitation et de fonctionnement de type « Maison de quartier » à la rue de Jaman 8.

L'historique de cette réalisation a débuté il y a bien des années par l'achat de la parcelle Jaman 8 à un privé. Puis au travers du projet urbain de la Confédération et de la mise en place d'une démarche participative, Clarensensemble, qui a impliqué la population de Clarens au travers d'ateliers et de rencontres qui ont permis de donner du sens à cette réalisation.

Aujourd'hui, la construction de cette maison de quartier arrive à son terme. Il s'agit de la faire fonctionner en lui donnant les moyens et les ressources humaines pour répondre aux demandes des diverses collectivités qui vont l'utiliser.

Le préavis présenté par la Municipalité est très complet et la demande en ressources humaines fort bien détaillée. Il est évident que lorsque le conseil communal a approuvé le préavis de la construction de la Maison de quartier, il s'engageait, de fait, à accepter les frais de fonctionnement d'un tel projet.

Le parti socialiste se réjouit de voir cette maison fonctionner avec l'appui des sociétés locales, des jeunes, des aînés, des migrants et tout autre population qui s'intégrera dans ce projet qui ne se veut pas figé, mais évolutif en fonction des besoins de la population locale.

De plus, ce projet permet de répondre à des besoins très concrets que sont :

- La création de locaux scolaires qui deviennent insuffisants sur le site de Vinet.
- Le déménagement du centre de rencontre des jeunes de la Virgule situé dans des locaux qui ne sont plus d'actualité au collège de Clarens Gare.
- La mise sur pied de l'accueil pour écoliers en Milieu scolaire (APEMS)
- La mise à disposition de locaux pour les associations et sociétés locales
- L'intégration de la population étrangère et allophone, très nombreuse à Clarens.

Pour conclure, le parti socialiste soutiendra ce préavis qui répond, de manière très concrète, aux valeurs que nous défendons que sont l'accueil de la petite enfance, l'aide aux sociétés locales, l'encadrement des jeunes et l'accueil des familles migrantes.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence UDC : M. René Chevalley

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Bassam Degerab, Jean-Marc Forclaz, Claude-Pascal Gay, Anthony Huys, Alain Imhof, Ahmad Jahangiri, Heinz Schoeneich, Alexandre Staeger.

10 DÉVELOPPEMENT DES POSTULATS

10.1 Postulat de M. Alioune Diop « Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » : sera développé lors d'une prochaine séance, M. Diop étant excusé.

10.2 Postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard : « Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors de l'affluence au Col de Jaman » : sera développé lors d'une prochaine séance, Mme Buchet Bulliard étant excusée.

10.3 Postulat de M. Alexandre Staeger : « la Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse ? » :

M. Staeger développe son postulat : Depuis le 1er janvier 2009, le marché suisse de l'électricité est partiellement libéralisé. Les clients dont la consommation annuelle dépasse les 100'000 kWh/an par site de consommation (bâtiment) peuvent désormais choisir une offre sur le marché concurrentiel. Ils accèdent au marché dit « libre » et donc non directement soumis à la Commission fédérale de l'électricité (EiCom).

Il faut dire que le marché libre de l'électricité a été pendant plusieurs années financièrement peu attractif pour les éventuels clients éligibles (prix de l'électricité sur le marché libre supérieur au prix réglementé), mais jouit depuis 2013 d'un regain d'intérêt étant donné la baisse des prix sur le marché européen de l'énergie.

Opter pour le marché libre permet de choisir une offre adaptée aux besoins de notre collectivité – il est possible de choisir le type d'énergie en fonction de son mode de production (énergie « verte ») – et de bénéficier de prix d'électricité basés sur le marché. Pour un bon nombre de consommateurs, cela constitue une opportunité d'optimiser sa facture d'électricité.

Par exemple, la Commune de Vevey va pouvoir économiser Fr. 144'000.- sur les trois prochaines années en faisant bénéficier six de ses bâtiments du marché libre.

Qu'en est-il pour Montreux ?

Evidemment, il faut dans un premier temps se poser la question de l'opportunité de passer au marché libre. Les contrats sont conclus pour une durée limitée dans le temps. Il n'est dès lors pas exclu que les prix du marché remontent dans le futur. Le cas échéant, serait-il possible de revenir aux tarifs réglementés ?

Si le résultat de cette analyse s'avérait positif, il s'agirait d'abord de déterminer quels bâtiments sont éligibles selon leur consommation d'électricité annuelle. Puis, d'effectuer un appel d'offres pour la mise sur le marché libre des bâtiments éligibles. Enfin, d'analyser les différentes offres et de choisir la plus opportune en fonction non seulement du prix mais aussi du mode de production de l'énergie annoncé par le fournisseur (renouvelable ou pas).

Je demande à ce que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport sur sa prise en considération ou non.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil prend acte de la réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Yann Krebs intitulée "Le préau du collège Vinet à Clarens".

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Desponds : M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR tient à rendre hommage à notre Conseillère municipale Edith Willi. Nous tenons à saluer ce soir son engagement politique; avant de devenir municipale, elle a été conseillère communale pendant trois législatures, soit de 1994 à 2006, trois législatures au cours desquelles elle a travaillé au sein du législatif avec un certain nombre d'interventions. Elue sur la liste libérale en 2006 à la Municipalité, Edith Willi a tout d'abord été en charge du dicastère des écoles et services sociaux, et animation jeunesse de 2006 à 2011. Elue en 2011 sur la liste libérale-radical, elle a dirigé durant 3 ½ ans l'économie, la culture et le tourisme. Durant ces 8 ½ ans, elle a dirigé des services déployant des activités avec lesquelles son parcours professionnel l'a parfaitement mise en phase. Partout où elle a été, Mme Willi a laissé l'impression d'une personne calme, joyeuse, cordiale, à leur écoute. Elle est proche des gens. Enfant de Chernex et habitant Montreux, Mme Willi se retire de la vie politique pour, comme elle l'a annoncé, se consacrer à d'autres projets, et prendre du temps pour des projets plus personnels. Nous lui disons notre gratitude pour tout ce qu'elle a accompli et nous nous réjouissons pour les projets qu'elle va entreprendre. Nous nous réjouissons également de la rencontrer à Montreux et dans la région.

Nous te souhaitons, chère Edith, le meilleur pour une nouvelle période de vie qui s'ouvre devant toi. Le groupe PLR

M. le Président profite de l'occasion pour associer l'ensemble du conseil communal, Mme la Municipale, aux propos qui ont été tenus par M. Desponds. Vous avez su tout au long de vos responsabilités faire preuve d'une très grande ouverture, une très grande qualité d'écoute. Nous vous souhaitons un futur sans politique communale, nous avons compris que vous aspiriez à avoir plus de temps pour d'autres objectifs de vie. Par conséquent, au nom du Conseil, je tiens à vous souhaiter le meilleur pour la suite et à vous remercier encore une fois pour votre engagement sans faille durant tant d'années pour l'intérêt de la communauté et de la vie de Montreux.

Mme Edith Willi : M. le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie vivement. Cela me touche énormément; j'ai eu beaucoup de plaisir à siéger au Conseil communal tout d'abord, et ensuite à la Municipalité. Ces paroles que j'ai entendues me font beaucoup de bien. J'apprécie beaucoup. J'ai fait du mieux que j'ai pu, avec les moyens que j'avais. Je crois que, ensemble, nous avons fait de belles choses pour Montreux et je vous remercie.

Mme Baumann : Concernant la séance de demain soir, pour autant que cela convienne à toutes les personnes qui seraient présentes, ne serait-ce pas possible de la commencer à 19 h, plutôt qu'à 20 h ?

M. Gétaz : la convocation a déjà été envoyée, et de plus, quand on commence à 19 h, les gens n'ont pas le temps de manger, on doit faire une pause qui prend tout autant de temps, donc cela n'a pas de sens. De toute manière, c'est trop tard! On a meilleur temps de commencer à 20 h en ayant mangé, avec de l'énergie pour être efficace pour cette séance. Merci toutefois d'avoir posé la question.

M. Chevalley : M. le Président, Mesdames, Messieurs, Mme Willi,

Pour être franc, je vous avoue que je ne pensais pas prendre la parole ce soir à votre sujet. Néanmoins, le groupe UDC désire vous adresser quelques mots par mon entremise : je ne vais pas m'étendre sur votre sujet puisqu'on se connaît assez peu, mais il est important de, non pas vous faire des éloges, mais de signaler, ou plutôt souligner votre engagement politique et vous adresser nos remerciements inconditionnels pour votre indéniable fidélité à notre démocratie. Je ne saurais manquer de relever votre magnifique engagement que vous avez fait preuve pour le bien de notre ville au sein du collège municipal. Respectant l'adage qui veut qu'un petit discours soit un bon discours, je terminerai ce message en vous souhaitant tout le bonheur du monde, ainsi qu'un grand merci.

M. le Président rappelle que le conseil est attendu pour le repas. Il faudra bien sûr voter une interruption de séance, mais on peut maintenant revenir au point 7.1

La séance du 3 décembre est levée à 21h00.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Les secrétaires :

Emmanuel Gétaz

Charlotte Chevallier

Jacqueline Burri Gaignat

Annexes:

1 correspondance

Point 7.1 : Règlement du Conseil communal